



L'Esprit d'Aarhus

RÉSEAU INTERNATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

PROTOCOLE

Créée en 2002 pour répondre aux deux premiers objectifs de la convention d'Aarhus – informer les citoyens et faire en sorte qu'ils puissent participer aux processus de décision –, la Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante du Gouvernement et du Parlement français.

Préambule

Constatant qu'il existe aujourd'hui une profonde crise de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions publiques,

Consciente de la radicalisation des controverses scientifiques, notamment dans le domaine de l'environnement,

Persuadée que l'accès à l'information et la participation active des citoyens aux prises de décision contribue à rendre les décisions plus légitimes et leur mise en application plus efficace,

La CNDP souhaite créer un réseau informel sur l'accès à l'information et la participation citoyenne à la décision publique, L'Esprit d'Aarhus. Bien que s'inscrivant dans la logique des valeurs promues par la convention d'Aarhus, notamment l'accès des citoyens à l'information sur l'environnement et la participation du public aux décisions qui les concernent, dans un souci d'ouverture, ce réseau ne sera pas limité aux pays signataires de la convention. Il sera ouvert à l'ensemble des pays, des régions et des grandes villes ainsi qu'aux organisations internationales.

Objectifs

Ce réseau, constitué par les acteurs de la démocratie participative au niveau des organisations internationales, des États, des régions et des grandes villes, se concentrera sur la poursuite des objectifs suivants :

1. Développer et renforcer la culture de la participation citoyenne.
2. Mettre en relation, de manière permanente et continue, les institutions ou organisations qui, dans chaque pays, région ou grande ville, organisent ou promeuvent l'information et la participation des citoyens.
3. Suivre de manière approfondie les réalisations ou expérimentations mises en œuvre et connaître leurs réussites et leurs échecs, au bénéfice de l'ensemble des membres du réseau.
4. Promouvoir l'échange de bonnes pratiques de participation citoyenne et de gestion des conflits entre les organisations internationales, les pays, les régions et les grandes villes, membres du réseau.
5. Mettre en place des actions de coopération en direction des pays qui souhaitent développer la participation citoyenne.

Mode de fonctionnement

Afin de faciliter la mise en relation et la communication entre les différents membres du réseau, la CNDP propose :

1. De créer un site Internet trilingue (Français, Anglais, Espagnol) qui permettrait d'identifier les différents membres du réseau et faciliterait leurs relations. Ce site serait également un outil de communication qui donnerait plus de visibilité aux actions innovantes menées par les membres.
2. D'organiser une rencontre annuelle. Chaque membre du réseau pourrait ainsi prendre en charge l'organisation de la rencontre qui aurait donc lieu dans un pays différent chaque année.
3. De rédiger un rapport synthétique tous les trois ans afin de rendre compte de l'activité du réseau.

Engagements

En acceptant de devenir membre du réseau L'Esprit d'Aarhus, les institutions et organisations s'engagent à :

1. Respecter les principes et les valeurs promues par la convention d'Aarhus, le principe numéro 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.
2. Participer activement aux différentes activités organisées dans le cadre du réseau.
3. Relayer les informations sur les actions menées par le réseau dans leur pays respectif.
4. Contribuer à faire évoluer les mentalités en promouvant une culture de la participation citoyenne à tous les niveaux : international, national et local.
5. Adhérer à la charte éditoriale.

Cette mise en réseau informelle avec des institutions et organisations actives à différents niveaux, permettra de faire avancer les pratiques de participation citoyenne dans tous les pays.

